

Justice et société à Quimperlé en 1882

« Confidentielle

M. le Procureur Général,

J'ai l'honneur de compléter les renseignements que vous m'avez demandés relativement à l'affaire de M. le Président Collinet de la Salle [...].

Le tribunal de Quimperlé se compose du Président, de deux juges et d'un juge suppléant chargé de l'instruction.

Il est inutile de vous parler ici de M. le Président¹.

Je me bornerai ici à vous dire que ce magistrat n'est, suivant moi, ni un esprit dérangé, ni un illuminé, ni un fanatique. Ses évolutions adroites à l'heure où il voit un danger, révèlent le calcul. Trancher du gentilhomme [sic] et jouer un rôle d'importance, telles sont avant tout ses opinions.

Le premier juge est M. Huchet du Guermeur, auquel on a dû retirer l'instruction. Ce magistrat, d'ailleurs incapable, mène la vie élégante & est le compagnon de chasse des membres de la famille de Mauduit. On l'a séduit, on le tient par là ; il est complètement inféodé. [Il] a fait entendre il y a un an que si on le déplaçait avec avancement, il démissionnerait. Il juge très certainement, non sur l'examen du Droit, qu'il ignore, mais d'après le nom des personnes en cause.

Je sais de source certaine, mais à titre très confidentiel, que Monsieur Huchet du Guermeur a dit il y a quelques mois à un homme honorable qui, depuis lors, a rompu avec lui : "Tant que l'immovibilité sera maintenue, on ne nous empêchera pas de condamner nos ennemis et d'acquitter nos amis".

Le second juge, M. Chanon, ancien juge de paix, est tout aussi hostile, et plus violent. Il était ambitieux, s'est trompé dans le choix de sa voie, le regrette amèrement, mais, ayant brûlé ses vaisseaux, cherche à devenir quelqu'un dans le parti royaliste local [...]. Son intelligence est notoirement inférieure à ses visées. Il a dit à ma connaissance un mot qui révèle, je crois, le secret de sa conduite & sans doute aussi de la conduite de M. Collinet : "Si le Roi revient, a-t-il dit, M. le Président sera appelé dans une grande cour & je serai, moi, le Président de Quimperlé".

M. Chanon fait peu de cas de M. Huchet, qui le lui rend bien ; mais contre l'ennemi commun, c'est-à-dire contre le parquet, l'administration, ils sont unis étroitement, de même qu'ils s'identifient avec le Président dans toutes les luttes fomentées par celui-ci.

Dans le pays, cet état de choses est connu. La famille de Mauduit, qui passe pour diriger le tribunal, en retire une fâcheuse influence & l'on est profondément anxieux en songeant à la façon dont la justice est distribuée dans cet arrondissement.

1. Collinet.

Le juge suppléant chargé de l'instruction, M. Monchard, est un jeune magistrat honnête, laborieux et modeste. C'est un républicain de nuance très modérée [...]. Le président & les deux juges titulaires l'ont mis en quarantaine & ne le saluent même pas.

Ces M. M. tablent sur une réaction que le bas clergé promet en Bretagne à courte échéance [...]. Ils ont très clairement affecté, à la Cour d'Assises du Finistère, de me traiter comme si je n'étais pas Procureur général, parce que j'ai été nommé par la République.

À l'audience du 13 janvier à Quimper, certains mots gros de révélation ont échappé à ces messieurs, et ont amené le sourire sur toutes les lèvres. Ainsi [...] M. de Mauduit, parlant du certificat égaré dans le cabinet du président, a donné sur ce cabinet & sur la façon dont les dossiers y sont classés, des détails plus précis que ceux donnés par le Président lui-même.

Ces Mauduit jouent un rôle important à Quimperlé. Henry (le prévenu acquitté), ancien officier de mobiles, chevalier de la légion d'honneur, est directeur d'usine. Il est robuste, entreprenant, assez sympathique, parle le dialecte du pays, plaît aux ouvriers et aux paysans en leur payant à boire. Il vise à la députation². Sa femme est une Clermont-Tonnerre. Il a un frère, personnage assez effacé ; mais la femme de celui-ci, M^{me} Anne de Mauduit, est l'âme de toutes les intrigues. C'est une femme de 35 ans, encore belle, très séduisante, intelligente ; hardie, fanatique, rêvant chouannerie ; sorte de Diana Vernon³ dont toute la camarilla subit l'influence, M. le Président Collinet de la Salle n'est pas excepté.

Mon substitut de Quimperlé, M. Jousseau (aujourd'hui Procureur de la République à Saint-Brieuc), assigne à la campagne menée contre lui les causes suivantes : M. Collinet de la Salle et les juges assesseurs l'avaient trouvé d'abord très courtois & très réservé [...] : ils le crurent faible, et le Président tenta aussitôt quelques entreprises d'empiètement. Il lui disait alors : "Ne croyez pas tout ce qu'on vous dit de moi, j'appartiens à la droite modérée". Au cours du printemps 1881, M. Collinet de la Salle voulut imposer comme commis-greffier du tribunal un agent avéré de M. de Mauduit. Mon substitut, voyant où on le conduisait, s'opposa avec fermeté à cette nomination. Les relations commencèrent alors à se tendre. Puis vinrent les élections d'août, les poursuites contre deux membres de la famille de Mauduit ; M. Collinet de la Salle rompit alors avec mon substitut, les juges le suivirent, & aucun membre du tribunal ne salua plus M. Jousseau.

C'est alors [...] que l'on songea à s'en débarrasser en le déconsidérant, & l'odieuse légende du certificat dérobé par lui fut inventée à ce moment. M. de Mauduit la lança dans son journal, & M. Collinet lui donna un appui visible dans l'instruction & lors des débats. La collaboration de ces deux messieurs me paraît établie, & le but poursuivi a trouvé sa formule dans tous les n° du *Publicateur*, où on lit jusqu'à ces dernières semaines : "Le jury, en acquittant M. de Mauduit, a proclamé l'exactitude des faits ; M. Jousseau a forfait à l'honneur". On se serait efforcé de déshonorer mon substitut parce qu'on n'avait pu en faire un homme-lige ; telle est l'opinion de ce magistrat et de beaucoup d'autres.⁴ »

2. « La députation » est barrée, puis rétablie.

3. Personnage du roman *Rob Roy* de Walter Scott (1817), figure de jeune fille libre, au franc parler, intelligente et active, conspiratrice jacobite. La mention « femme de 35 ans, encore belle » est évidemment un trait d'époque...

4. Lettre du procureur général de Rennes, Quesnay de Beaurepaire, au procureur général de la Cour de cassation, 24 juin 1882. Document figurant dans le dossier personnel de Collinet de la Salle (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U, dossiers des magistrats).



Figure 1 – Marché à Quimperlé

Quimperlé, vers 1880, était une petite ville d'environ 6 000 habitants, mais n'appartenant pas à ce que l'on appelle aujourd'hui le « rural profond ». Les activités commerciales, voire industrielles (on verra ci-dessous le cas de la famille Mauduit), la situation de la ville sur la grande route Nantes-Vannes-Lorient-Quimper, la proximité de la mer avec le premier essor du tourisme, l'arrivée des peintres, américains puis français, sur la côte, le développement de l'ostréiculture, la présence de notables de toutes sortes, propriétaires, juristes, membres du corps médical, en faisaient une société d'une certaine complexité. Depuis la loi de pluviôse an VIII et jusqu'au coup de sabre de Poincaré en 1926, elle se rangeait parmi les petites sous-préfectures, éléments du maillage administratif serré qu'avait voulu Bonaparte. Avant 1880, deux sous-préfets hors normes avaient marqué la cité de leur présence, sous la monarchie de Juillet, Auguste Romieu, célèbre pour avoir été un pourfendeur redoutable de la langue bretonne et de la « bretonnité », puis, sous le Second Empire, Anatole de Brémond d'Ars, d'une illustre famille, qui s'impliqua avec ardeur à développer l'économie de la région, notamment l'ostréiculture, et laissa un assez bon souvenir pour que la commune donne son nom à l'une de ses rues principales.

La ville n'échappa point aux vives querelles qui marquèrent les décennies 1870 et 1880, avec un affrontement républicains-conservateurs qui se calqua pour l'essentiel sur l'opposition cléricaux-laïcs. Affrontement à la fois politique, religieux, social, institutionnel même car la magistrature se positionna comme un élément majeur de

l'antagonisme de ces années cruciales, avant que la crise économique des années 1884-1885 et la montée de mouvements populistes d'une nature différente ne brouillent un peu ce clivage. Certes, réduites à l'échelle de Quimperlé, les querelles s'apparentent parfois à des scènes de comédie humaine, version « scènes de la vie de province ».

Le personnage initial de cette affaire n'est toutefois pas cité dans le rapport de Quesnay. Il s'agit du député Léonard *Corentin* Guyho, figure de la conquête républicaine en pays bretonnant et encore souvent fortement clérical⁵. Fils de magistrat, avocat à la Cour de cassation, mais pas breton (il était né à Jonzac, Charente-Inférieure) il tenta sa chance comme député à Quimperlé en 1876 et fut élu après une lutte très vive. Il fit partie des « 363 » et fut battu lors des élections « sous influence » de 1877. Son vainqueur de droite ayant été invalidé, il fut réélu en mai 1878 par 5 681 voix contre 3 970. Ici, se place un premier incident avec la magistrature. Lors de la validation de son élection, à la Chambre, le rapporteur attaqua vivement le président du tribunal de Quimperlé, Collinet, pour sa partialité politique. Guyho avait en effet porté plainte sur plusieurs points, tous liés à l'élection (campagne, scrutin, dépouillement) contre plusieurs personnes. À Quimperlé, lorsque les affaires relevaient du tribunal correctionnel, les prévenus furent systématiquement acquittés. Le magistrat répondit par une lettre offensante pour Guyho qui fit condamner Collinet à 800 francs d'amende par la cour d'appel de Rennes. Le journal conservateur *Le Publicateur du Finistère* traça à cette occasion un tableau plutôt stupéfiant de la « terreur républicaine » à Quimperlé :

« Le jour du scrutin arrive. Des électeurs conservateurs sont brutalement expulsés de la salle du vote et ne peuvent déposer leur bulletin dans l'urne. Des gardes champêtre [sic], des cantonniers, sont en faction devant la porte de la mairie et distribuent ostensiblement des bulletins au nom du candidat républicain. Des agents de M. Guyho racolent les électeurs, les entraînent dans les cabarets, et, après boire, les conduisent par escouades au scrutin. Dans beaucoup de villages, les amis de M. Lorois sont malmenés, bousculés, battus ; un vieillard de soixante-dix ans est terrassé ; on lui enlève son bulletin et on le laisse à demi-mort. On cherche à intimider les partisans du candidat conservateur en citant devant le juge de paix ou devant le tribunal certains électeurs qui, d'ailleurs, ne tardent pas à être acquittés ou renvoyés des fins de la poursuite. Dans plusieurs localités, les républicains seuls composent le bureau et défendent aux conservateurs l'accès de l'enceinte électorale. Partout on intimide, on corrompt, on fraude. »⁶

5. Voir sa notice dans ROBERT, Adolphe, BOURLOTON, Edgard et COUGNY, Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Paris, Bourloton, 1891, t. II, p. 297. Ce n'est pas ici le lieu de dresser une bibliographie exhaustive sur ces questions. Notons, entre beaucoup d'autres, PIERRE, Patrick, *Les Bretons et la République. La Vie politique en Bretagne sous la Troisième République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001. Et bien sûr, SIEGFRIED, André, *Tableau politique de la France de l'ouest*, Paris, Armand Colin, 1913, même si pas mal d'eau a coulé sous les ponts du Scorff depuis la publication de cet ouvrage fondateur.

6. *Le Publicateur du Finistère*, 20 décembre 1878, p. 2.

Les années suivantes ne firent qu'envenimer les relations entre le tribunal, les notables qui le soutenaient, d'une part, les maires et députés républicains, le parquet et le parquet général, de l'autre. Les deux protagonistes les plus visibles en furent le « président » Collinet « de la Salle » et le procureur général de la cour de Rennes, Quesnay de Beaurepaire. Il n'est pas sans intérêt de les présenter.

Le « président » est à certains égards un magistrat atypique. Il était né à Nancy en 1824, d'une ancienne famille lorraine, peut-être noble (peut-être). Son père, d'abord receveur des finances, devint conseiller à la cour de Nancy. Lui-même fut juge de paix, puis juge à Saverne en 1861 avant d'être muté, pour des raisons que l'on ignore, à Morlaix en 1863. Il devint président du tribunal de Quimperlé en janvier 1875. Il s'était marié en 1862, à trente-huit ans, avec une jeune fille de 19 ans, fille de magistrat lorrain. Sa femme n'avait sans doute pas le profil d'une bigote de province : en mars 1877, le procureur de son propre tribunal jugeait ainsi Collinet, « Son extérieur prévient peut-être peu en sa faveur : on aurait tort de le juger trop vite ». D'une instruction solide, travailleur, modeste, il avait sans doute un esprit « timoré et craintif, pouvant subir les influences d'une nature plus primesautière que la sienne⁷ », cette « nature primesautière » ne pouvant être que son épouse. Notons que vingt ans après le mariage, le couple demeurait sans enfants.

Mais dès les débuts de ses fonctions bretonnes, il fut diversement jugé. Le 4 octobre 1868, le procureur de Morlaix, dans un rapport au procureur général, l'estimait « très peu [instruit] en droit, sujet à de violentes crises névralgiques. Intelligent, mais caractère faible »⁸. En 1870, une note anonyme mais figurant dans son dossier le jugeait « inapte à l'instruction ». Par ailleurs, ses opinions politiques étaient claires : un légitimisme encore discret sous l'Empire mais qui s'affirma vivement après 1871. Quitte à battre en retraite lorsque les circonstances pouvaient lui nuire : « Ne croyez pas tout ce qu'on vous dit de moi, j'appartiens à la droite modérée »⁹.

Le plus remarquable est sans doute son combat incessant pour s'affirmer membre d'une famille de vieille noblesse. L'affaire se noue en 1879 au moment du conflit avec Guyho. Celui-ci fait observer que Collinet abuse d'un nom qui ne lui appartient pas, ne signant plus, tant ses actes judiciaires que ses communications à la presse, que « Albert de la Salle » (ce qui est exact). Dans ce contexte, le procureur de la République, Jousseau, souhaite en avoir le cœur net : il interroge son collègue de Nancy et reçoit une copie du registre des naissances original, faite par le procureur lui-même. Le registre porte bien les noms de « Collinet De la Salle » pour le père et le grand-père, mais il est vrai, dit l'expéditeur, que « De » est en majuscules et qu'on

7. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U, dossiers des magistrats, Collinet de la Salle, note du procureur (?), non signée, du 3 mars 1877.

8. *Ibid.*, 1 U, dossier Collinet, *loc. cit.*

9. Voir le document.

ne distingue pas bien si les trois mots sont liés ou non. Le magistrat transmettait aussi un extrait de jugement du tribunal de Nancy du 5 janvier 1860 portant rectification du nom du père de Collinet, Victor, conseiller à la cour de Nancy, né le 3 floréal an VIII et déclaré à sa naissance comme « Collinet-Lasalle ». C'était, dit le tribunal plein d'indulgence, une fausse déclaration qu'on peut attribuer « aux circonstances politiques de l'époque ». Or, les magistrats de Nancy se moquent du monde : l'extrait de naissance de « notre » Collinet, conservé dans son dossier aux Archives nationales¹⁰, montre que le nouveau-né a été déclaré sous le nom de Delasalle en un seul mot ! Le père avait-il peur d'apparaître noble en 1824, sous le gouvernement de M. de Villèle ?

Le combat de Collinet demeura acharné, il occupa une bonne partie de son temps en 1877-1881 : il tira de nombreuses « preuves » de ses archives personnelles. Le fondateur de la lignée, Jacques Collinet, dit « La Salle », aurait été anobli le 18 septembre 1655 par Nicolas-François de Lorraine en l'absence de son frère le duc Charles IV, détenu¹¹, par lettres enregistrées par le parlement siégeant à Trêves en 1657. L'ennui, c'est que nous ne disposons ici que de simples extraits du nobiliaire de dom Pelletier¹² : si les lettres patentes ont existé, elles ont disparu dans la tourmente révolutionnaire. Quant à la filiation de Collinet par rapport aux personnes du même nom, on est invité faute de documents clairs à la supposer, sans plus¹³.

Cet acharnement n'a pas que des buts d'orgueil ou de fatuité. Il vise à ancrer le « président » dans le milieu aristocratique local, le lier en particulier à la puissante famille des Mauduit. Il n'est pas strictement personnel. Qu'on se reporte à l'étonnant, mais logique, argument du juge Chanon. Il faut ici dire deux mots de cette famille bretonne¹⁴. Sous l'Ancien Régime, elle comporta des militaires comme Thomas de Mauduit du Plessix, qui s'illustra lors de la Guerre d'indépendance des États-Unis. La branche du Plessix continua ensuite à donner des militaires, des marins, tout en gérant ses terres dans la région de Lorient¹⁵. Mais au XIX^e siècle, une autre branche, les Mauduit de Kervern, eux aussi marins et officiers sous l'Ancien Régime, très actifs, plus épris de modernité, se tournèrent vers les « affaires ».

10. Arch. nat., BB 6 II 94.

11. Il avait été arrêté à Bruxelles le 25 janvier 1654, les Espagnols lui reprochant d'avoir trahi leur cause. Transféré à Tolède, il passa cinq ans en prison avant de reprendre son duché en 1659 après la paix des Pyrénées.

12. PELLETIER, Ambroise, dom, *Nobiliaire ou Armorial général de la Lorraine et du Barrois en forme de dictionnaire. Par le R. P. Dom Ambroise Pelletier, Tome premier, contenant les anoblis*, Nancy, chez Thomas père & fils, imprimeurs-libraires, 1758.

13. Sur l'ensemble de cette affaire, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U, Collinet de la Salle, notamment pièces de janvier-mars 1879.

14. Bien que d'origine normande.

15. Le château familial, le Plessix-Caudan, entre Lorient et Hennebont, est inscrit au titre des monuments historiques depuis 2007.

Au milieu du XIX^e siècle, le comte du Couëdic achète le moulin du Hilliguet situé sur la rive gauche de l'Isole (commune de Tréméven) et fait construire, sur un site vierge, un nouveau moulin à papier appelé Kerisole. En 1855, Kerisole est racheté, puis agrandi, par Joseph de Mauduit qui en fait une des plus importantes usines à papier du département. C'est sous l'impulsion de son fils, Henry de Mauduit, que l'entreprise s'agrandit, notamment par l'acquisition des moulins du Combout¹⁶.

C'est cet Henry, dont Collinet cherche à tout prix à devenir l'ami intime¹⁷, qui serait, selon le procureur général Quesnay, le véritable « patron » du tribunal. Homme d'affaires, légitimiste, notable local, il ne semble pas avoir cependant, fait beaucoup d'efforts pour tenter une carrière politique nationale. D'ailleurs Quesnay n'est pas très sûr (voir le document) de ses envies d'obtenir un mandat de député. Son activité de chef d'entreprise et de « roi » de sa petite ville lui suffisait amplement : il était le premier exportateur européen de papier à cigarette en... Russie.

Collinet semble par ailleurs avoir été un magistrat aux méthodes curieuses. Farouchement attaché à l'indépendance absolue des magistrats inamovibles, ce qui le mit plusieurs fois en contradiction avec la cour de Rennes, il se montra aussi curieusement « laxiste », comme on dirait aujourd'hui, avec le « petit peuple ». Exemple de trois affaires édifiantes : ainsi, celle de la femme Le Doré, née Gaubert, le 18 août 1869, qui brise à coups de poings la vitre du cabaret de la veuve Sézennec à Morlaix, or, dit Collinet, l'article 456 du code pénal ne s'applique qu'aux clôtures rurales. D'où une relaxe, infirmée par la cour de Rennes. Ou bien l'affaire Uguen, femme Falchun, de septembre 1870, voleuse de tronc relaxée au motif que le tronc étant vide, le vol était impossible... ! Ou encore, l'affaire Piriou née Barbier (28 octobre 1870), fille publique, excitant à la débauche sa fille de 6 ans, en laissant se prostituer des femmes devant elle. Elle fut relaxée car l'article 334 ne réprimait que le proxénétisme selon Collinet¹⁸...

Avant de conclure sur l'affaire qui entraîna Collinet à sa perte, peut-être faut-il présenter brièvement le procureur général Quesnay de Beaurepaire. On ne pourra ici qu'être très succinct sur ce personnage hors du commun qui mériterait un livre à lui seul. De famille plutôt conservatrice, parent du fameux physiocrate Quesnay, cousin du peu républicain Maxime du Camp, fils de magistrat, il devint lui-même magistrat en 1862 mais démissionna en août 1871, par opposition à l'Assemblée nationale monarchiste. Il redemanda son admission dans la magistrature en mars 1879. Substitut au tribunal

16. <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/IA29000501> (16 mai 2024). L'entreprise existe toujours : partie du groupe international Mativ, elle fabrique dans son usine de Quimperlé des papiers de haute technicité liés au départ à l'industrie du tabac, aujourd'hui beaucoup plus diversifiés.

17. Par ailleurs, on n'a aucune indication sur les relations existant entre « Diana Vernon » et la « primesautière » épouse de Collinet. Mais on peut imaginer.

18. Note anonyme, non datée (fin 1870), du procureur de Morlaix, selon toute vraisemblance, sur Collinet. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U, Collinet de la Salle. Dans la troisième affaire, *au minimum*, l'outrage public à la pudeur était établi.

de la Seine, il fut brusquement promu procureur général à Rennes (au XIX^e siècle, de telles promotions-éclair étaient loin d'être inconnues) en septembre 1881. En 1883, il fut nommé avocat général à la cour de Paris, puis procureur général de la même cour, la plus importante de France, le 1^{er} avril 1889. C'est qu'on avait besoin de lui, dont on connaissait la « souplesse », pour requérir contre Boulanger dans le procès en Haute Cour. Il réussira à constituer un acte d'accusation de plus de cent pages à partir d'un dossier à peu près vide... « Modèle de mauvaise foi et monument de mensonge », écrit Bertrand Joly¹⁹. La haine des Boulangistes contre lui fut indescriptible. Pour récompense, il obtint la présidence d'une des chambres civiles de la Cour de cassation en décembre 1892. À ce poste, il sauva encore une bonne partie du personnel opportuniste lors du Panama en intervenant sans vergogne aucune dans l'instruction du dossier²⁰. Il espère alors la plus haute gratification, la première présidence de la Cour suprême. Il n'en sera rien. Dépit, vivement attaqué par la seconde commission d'enquête sur le Panama, il va « retourner sa veste » avec une extrême brutalité en 1898-1899, démissionnant de la Cour (10 janvier 1899), attaquant sans nuances le régime, devenant un des plus farouches adversaires de Dreyfus, inventant un témoin décisif, « Karl » (le témoin le plus « karlifié » dira Clemenceau), tentant en vain de se réconcilier avec ses anciens ennemis de la droite, qui le haïssaient et le méprisaient. Sans ressources, bien qu'il réussisse de temps en temps à se faire publier (mais les lecteurs sont rares), il tombe peu à peu dans la misère. Il meurt en 1923 après avoir... été arrêté pour vagabondage²¹.

Il avait voulu aussi être écrivain, romancier, journaliste, auteur dramatique (il écrivit une pièce pour le théâtre du Vaudeville, *Le Père*). On lui doit des articles dans *La Vie parisienne*, revue « légère » et une série de romans agrestes signés sous divers pseudonymes (dont « Lucie Herpin » et « Jules de Glouvet »). Dans la préface à *Marie Fougère* (1889) il s'en prend avec violence à l'école naturaliste, à Zola et même à... Alphonse Daudet (pour *L'Immortel*). Ces romans rustiques, B. Joly les qualifie de « licenciés » et P. Oriol, nomme *Marie Fougère* un roman « leste »²². Ils ne les ont à l'évidence pas lus : les romans campagnards de Quesnay sont lourds, souvent didactiques, certes lisibles (Quesnay maîtrisait les techniques propres au genre romanesque) mais on y chercherait vainement la moindre trace de licence. Notons que Jules avait un frère aîné, Alfred, artiste reconnu, romancier régionaliste

19. JOLY, Bertrand, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français (1880-1900)*, Paris, H. Champion, 1998, p. 334-337.

20. Il en tira un livre d'autosatisfaction sans nuances, *Le Panama et la République*, Paris, F. Juven, 1899. Livre d'ailleurs plutôt facile à lire. Quand il ne fait pas du sous-George Sand, Quesnay sait écrire. Il en est de même de son curieux livre de politique-fiction, *La Conspiration de demain*, Paris, Albin Michel, 1908.

21. Dossier de Quesnay aux Arch. nat., BB 6 II 578. Mais les sources concernant Quesnay sont bien plus nombreuses (voir Bertrand Joly).

22. ORIO, Philippe, *Bulletin de la Société d'histoire de l'affaire Dreyfus*, n° 5, 1998. Toutefois, Quesnay semble avoir une connaissance approfondie des mœurs, techniques, langage des paysans. Où l'avait-il acquise ? Mystère.

« breton » (*L'Âne des korrigans, Les Bateaux noirs de Belle-Isle*), peintre, dessinateur, sculpteur, illustrateur de livres d'histoire ou de romans²³. On ignore le type de relations entretenues par les deux hommes.

Voilà donc le personnage auquel se heurta Collinet. La séquence finale relève plus de la tragi-comédie bouffonne que du drame mais elle va coûter sa place au « président ». Les détails en sont tellement compliqués que l'on en dispensera ici le lecteur²⁴. En gros : dans une affaire de coups et blessures au cours d'une bagarre électorale, les conservateurs accusèrent le procureur Jousseaume d'avoir dissimulé un document essentiel – un certificat médical – pour innocenter le colleur d'affiches du député Guyho qui aurait violemment frappé un adversaire. Attaqué par le journal conservateur, *Le Publicateur*, dirigé



Figure 2 – Quesnay de Beaurepaire

par les frères Mauduit, Jousseaume porta plainte pour diffamation. La loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881, précisant nettement la législation antérieure, prévoyait que les affaires de diffamation concernant des fonctionnaires, magistrats, personnes chargées d'un mandat public ou parlementaires étaient jugées en cour d'assises, donc par le jury populaire. Les frères Mauduit furent triomphalement acquittés à Quimper et célébrèrent leur « victoire » en grande pompe à l'hôtel de l'Épée. Mais Collinet aurait ouvertement participé à ces agapes, le soir, le lendemain, avant de se moquer du procureur général rencontré dans la rue...

« Confidentielle.

A l'issue des débats du procès intenté au « Publicateur » de Quimperlé, M. Collinet de la Salle s'est rendu à l'hôtel de l'Épée afin d'y dîner. Il était accompagné des deux juges M.M. Chanon et Huchet du Guermeur. Il s'est promené quelque temps dans la salle où se

23. Et très fervent patriote. Comme se voulait aussi son frère.

24. Outre les nombreuses pièces contenues dans le dossier de Collinet, l'affaire est bien résumée, quoique de façon partielle, dans *La magistrature épurée de 1878 à 1884. Documents parlementaires et législatifs. Liste des 1 545 magistrats démissionnaires ou révoqués. Tableau par ressort des 613 magistrats éliminés. 590 notices biographiques*, Publications de la *Gazette de France*, Paris, Imprimeries réunies, 1884, p. 106. Le document de la *Gazette* est bien sûr une charge sans nuances contre la République. Toutefois, le journal qualifiait Collinet « d'homme d'honneur et de cœur » mais ajoutait avec réalisme qu'il était le « magistrat de France dont le caractère et les actes ont été le plus diversement appréciés ». En effet...

trouve la table d'hôte, paraissant attendre quelqu'un avant de se mettre à table. Les voyageurs venaient de finir de dîner ; la table était presque entièrement vide.

Lors de l'arrivée dans la salle à manger de M. M. de Mauduit frères, lesquels étaient suivis de leurs parents et amis venus à Quimperlé, M. Collinet et ses collègues ont pris place à la table au milieu des amis de M. de Mauduit [...], De nombreuses notabilités du parti réactionnaire qui étaient venus assister à la séance de la Cour d'Assises venaient féliciter les frères de Mauduit [...].

Sur l'ordre de M. Henry de Mauduit, les bonnes de l'hôtel servirent des vins de Bordeaux et de Bourgogne à tous les convives de la société [...]. M. Collinet de la Salle et ses collègues ont accepté de prendre part à ces libations.

Le champagne fut servi au dessert. On servait le vin quand nous avons quitté l'hôtel pour nous rendre à la Préfecture à la réception en l'honneur du P.G. [sic].

Le lendemain matin, M. Collinet de la Salle qui avait couché à Quimper déjeunait à la même table d'hôte avec la famille de Mauduit, quand nous sommes arrivés pour déjeuner nous-mêmes. [...]. Ils ont pris ensemble l'omnibus de l'hôtel, puis le train.

De nombreuses personnes ont assisté au scandale du dîner, en particulier les jurés et les personnes qui étaient venues suivre les débats. Parmi elles, se trouvait M. Le Bail, maire de Plozévet²⁵. [...] Des jurés ont accepté de prendre leur part du vin offert par M. de Mauduit²⁶. »

C'en fut fini de Collinet. Traduit devant la Cour de cassation, qui faisait à l'époque office de Conseil supérieur de la magistrature, il fut frappé de trois ans de suspension, sans traitement, puis compris dans l'épuration permise par la loi du 30 avril 1883. Devenu avocat, journaliste, il était encore vivant en 1898, alors même que Quesnay commençait à s'enliser dans de sérieux ennuis, et il écrivit au garde des Sceaux pour rappeler toute l'affaire de 1882, se présentant évidemment comme une victime de la fureur républicaine, notamment celle d'un haut magistrat vindicatif et menteur, rage de « méchants » tentant de bouleverser une paisible société tant rurale que pieuse, harmonieuse et conservatrice²⁷.

Jean-François TANGUY

Maître de conférences honoraire en histoire contemporaine
Université Rennes 2

25. Il s'agit de *Lucien Le Bail*, père de Georges Le Bail. Ce dernier, très fermement républicain, radical, député en 1902, puis sénateur, évoqué par Pierre-Jakès Hélias dans *Le Cheval d'orgueil* (1979) et par André Bruguière dans *Bretons de Plozévet* (1975), ne prit la mairie, succédant à son père, qu'en 1898. On ne comprend pas trop ce que veut dire le rédacteur de la note. La présence de Lucien à *L'Épée* montrerait-elle que les clivages politiques font parfois bon ménage avec les relations personnelles ou, au contraire, le cite-t-on comme un témoin républicain du « scandale » ?

26. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 U, Collinet de la Salle, note, non datée, non signée, sans doute du début avril 1882, et déclenchant la recherche des témoins de la scène. Le rédacteur est un des deux conseillers de préfecture présents, Duval ou Buart.

27. La lettre, datée du 12 mai 1898, figure dans le dossier personnel de Quesnay, Arch. nat., BB 6 II 578.